

DA 041 – 26.05

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS 7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ont été installés il y a 25 ans.

En 2014, au vu de l'usure de la surface de jeu PVC Sportgame devenue complètement lisse, le revêtement a été retourné, ce matériau possédant 2 faces identiques.

Ces dernières années, nous avons à plusieurs reprises fait intervenir des entreprises afin d'effectuer des réparations ponctuelles dans le but de limiter les risques d'accident liés aux déchirures du revêtement. Ces réparations s'élèvent déjà à environ CHF 13'000.00 sur les cinq dernières années.

Néanmoins, il n'est actuellement plus possible de maintenir ces terrains dans un état satisfaisant.

Le remplacement complet du revêtement s'avère nécessaire rapidement afin de garantir la qualité et la sécurité de jeu.

Le revêtement actuel PVC Sportgame n'est aujourd'hui plus disponible sur le marché. Nous proposons un revêtement Greenset Comfort conçu pour offrir les meilleures performances de tennis en salle. Son système permet d'absorber les chocs avec un effet amortisseur pour offrir un soin particulier au dos et aux articulations des joueurs.

Compte tenu du taux d'occupation élevé de ces trois terrains, et des réparations récurrentes qui sont nécessaire, un retour sur investissement peut être envisagé sur un horizon de trois ans.

Afin de limiter les désagréments, nous prévoyons de réaliser ces travaux durant l'été 2026, période lors de laquelle les usagers privilégient le jeu en extérieur et où les activités du Tennis club sont réduites.

**Budget**

Libellé	Montant CHF
Travaux préliminaires et correction de la planie	13'500.00
Superstructure Greenset	116'000.00
Accessoires	3'500.00
Forage pour engins de sport	1'600.00
Rabais 7%	-9'400.00
Divers et imprévus	11'000.00
Total HT	136'200.00
TVA 8.1%	11'032.20
Montant final TTC	147'232.20
<b>Montant final arrondi</b>	<b>148'000.00</b>

**Coûts connexes**

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

<b>Nature</b>	<b>Désignation</b>	<b>Coût annuel</b>
33	Amortissements du patrimoine administratif	14'800.00
34	Intérêts des engagements financiers à long terme	1'480.00
<b>TOTAL</b>		<b>16'280.00</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Martin STAUB  
Conseiller administratif

Vernier, le 18 mai 2026

**DA 041 – 26.05**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à un

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS  
7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de procéder au remplacement du revêtement des terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ;

vu le rapport de la commission des sports du .... ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire de CHF 148'000.00 pour la réfection des courts 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ;
- 2 de comptabiliser cette dépense dans le compte d'investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 148'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 34.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.



DA 041 – 26.05

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS 7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ont été installés il y a 25 ans.

En 2014, au vu de l'usure de la surface de jeu PVC Sportgame devenue complètement lisse, le revêtement a été retourné, ce matériau possédant 2 faces identiques.

Ces dernières années, nous avons à plusieurs reprises fait intervenir des entreprises afin d'effectuer des réparations ponctuelles dans le but de limiter les risques d'accident liés aux déchirures du revêtement. Ces réparations s'élèvent déjà à environ CHF 13'000.00 sur les cinq dernières années.

Néanmoins, il n'est actuellement plus possible de maintenir ces terrains dans un état satisfaisant.

Le remplacement complet du revêtement s'avère nécessaire rapidement afin de garantir la qualité et la sécurité de jeu.

Le revêtement actuel PVC Sportgame n'est aujourd'hui plus disponible sur le marché. Nous proposons un revêtement Greenset Comfort conçu pour offrir les meilleures performances de tennis en salle. Son système permet d'absorber les chocs avec un effet amortisseur pour offrir un soin particulier au dos et aux articulations des joueurs.

Compte tenu du taux d'occupation élevé de ces trois terrains, et des réparations récurrentes qui sont nécessaire, un retour sur investissement peut être envisagé sur un horizon de trois ans.

Afin de limiter les désagréments, nous prévoyons de réaliser ces travaux durant l'été 2026, période lors de laquelle les usagers privilégient le jeu en extérieur et où les activités du Tennis club sont réduites.

**Budget**

Libellé	Montant CHF
Travaux préliminaires et correction de la planie	13'500.00
Superstructure Greenset	116'000.00
Accessoires	3'500.00
Forage pour engins de sport	1'600.00
Rabais 7%	-9'400.00
Divers et imprévus	11'000.00
Total HT	136'200.00
TVA 8.1%	11'032.20
Montant final TTC	147'232.20
<b>Montant final arrondi</b>	<b>148'000.00</b>

Crédit d'investissement de CHF 148' 000.00 destiné à la réfection des terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier

### Coûts connexes

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

<b>Nature</b>	<b>Désignation</b>	<b>Coût annuel</b>
33	Amortissements du patrimoine administratif	14'800.00
34	Intérêts des engagements financiers à long terme	1'480.00
<b>TOTAL</b>		<b>16'280.00</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Martin STAUB  
Conseiller administratif

Vernier, le 18 mai 2026

**DA 041 – 26.05**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à un

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS  
7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de procéder au remplacement du revêtement des terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ;

vu le rapport de la commission des sports du .... ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire de CHF 148'000.00 pour la réfection des courts 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ;
- 2 de comptabiliser cette dépense dans le compte d'investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 148'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 34.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.



DA 041 – 26.05

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS 7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ont été installés il y a 25 ans.

En 2014, au vu de l'usure de la surface de jeu PVC Sportgame devenue complètement lisse, le revêtement a été retourné, ce matériau possédant 2 faces identiques.

Ces dernières années, nous avons à plusieurs reprises fait intervenir des entreprises afin d'effectuer des réparations ponctuelles dans le but de limiter les risques d'accident liés aux déchirures du revêtement. Ces réparations s'élèvent déjà à environ CHF 13'000.00 sur les cinq dernières années.

Néanmoins, il n'est actuellement plus possible de maintenir ces terrains dans un état satisfaisant.

Le remplacement complet du revêtement s'avère nécessaire rapidement afin de garantir la qualité et la sécurité de jeu.

Le revêtement actuel PVC Sportgame n'est aujourd'hui plus disponible sur le marché. Nous proposons un revêtement Greenset Comfort conçu pour offrir les meilleures performances de tennis en salle. Son système permet d'absorber les chocs avec un effet amortisseur pour offrir un soin particulier au dos et aux articulations des joueurs.

Compte tenu du taux d'occupation élevé de ces trois terrains, et des réparations récurrentes qui sont nécessaire, un retour sur investissement peut être envisagé sur un horizon de trois ans.

Afin de limiter les désagréments, nous prévoyons de réaliser ces travaux durant l'été 2026, période lors de laquelle les usagers privilégient le jeu en extérieur et où les activités du Tennis club sont réduites.

**Budget**

Libellé	Montant CHF
Travaux préliminaires et correction de la planie	13'500.00
Superstructure Greenset	116'000.00
Accessoires	3'500.00
Forage pour engins de sport	1'600.00
Rabais 7%	-9'400.00
Divers et imprévus	11'000.00
Total HT	136'200.00
TVA 8.1%	11'032.20
Montant final TTC	147'232.20
<b>Montant final arrondi</b>	<b>148'000.00</b>

**Coûts connexes**

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

<b>Nature</b>	<b>Désignation</b>	<b>Coût annuel</b>
33	Amortissements du patrimoine administratif	14'800.00
34	Intérêts des engagements financiers à long terme	1'480.00
<b>TOTAL</b>		<b>16'280.00</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Martin STAUB  
Conseiller administratif

Vernier, le 18 mai 2026

**DA 041 – 26.05**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à un

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS  
7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de procéder au remplacement du revêtement des terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ;

vu le rapport de la commission des sports du .... ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire de CHF 148'000.00 pour la réfection des courts 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ;
- 2 de comptabiliser cette dépense dans le compte d'investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 148'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 34.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.



DA 041 – 26.05

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS 7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ont été installés il y a 25 ans.

En 2014, au vu de l'usure de la surface de jeu PVC Sportgame devenue complètement lisse, le revêtement a été retourné, ce matériau possédant 2 faces identiques.

Ces dernières années, nous avons à plusieurs reprises fait intervenir des entreprises afin d'effectuer des réparations ponctuelles dans le but de limiter les risques d'accident liés aux déchirures du revêtement. Ces réparations s'élèvent déjà à environ CHF 13'000.00 sur les cinq dernières années.

Néanmoins, il n'est actuellement plus possible de maintenir ces terrains dans un état satisfaisant.

Le remplacement complet du revêtement s'avère nécessaire rapidement afin de garantir la qualité et la sécurité de jeu.

Le revêtement actuel PVC Sportgame n'est aujourd'hui plus disponible sur le marché. Nous proposons un revêtement Greenset Comfort conçu pour offrir les meilleures performances de tennis en salle. Son système permet d'absorber les chocs avec un effet amortisseur pour offrir un soin particulier au dos et aux articulations des joueurs.

Compte tenu du taux d'occupation élevé de ces trois terrains, et des réparations récurrentes qui sont nécessaire, un retour sur investissement peut être envisagé sur un horizon de trois ans.

Afin de limiter les désagréments, nous prévoyons de réaliser ces travaux durant l'été 2026, période lors de laquelle les usagers privilégient le jeu en extérieur et où les activités du Tennis club sont réduites.

**Budget**

Libellé	Montant CHF
Travaux préliminaires et correction de la planie	13'500.00
Superstructure Greenset	116'000.00
Accessoires	3'500.00
Forage pour engins de sport	1'600.00
Rabais 7%	-9'400.00
Divers et imprévus	11'000.00
Total HT	136'200.00
TVA 8.1%	11'032.20
Montant final TTC	147'232.20
<b>Montant final arrondi</b>	<b>148'000.00</b>

**Coûts connexes**

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

<b>Nature</b>	<b>Désignation</b>	<b>Coût annuel</b>
33	Amortissements du patrimoine administratif	14'800.00
34	Intérêts des engagements financiers à long terme	1'480.00
<b>TOTAL</b>		<b>16'280.00</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Martin STAUB  
Conseiller administratif

Vernier, le 18 mai 2026

**DA 041 – 26.05**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à un

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS  
7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de procéder au remplacement du revêtement des terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ;

vu le rapport de la commission des sports du .... ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire de CHF 148'000.00 pour la réfection des courts 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ;
- 2 de comptabiliser cette dépense dans le compte d'investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 148'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 34.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.



DA 041 – 26.05

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS 7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ont été installés il y a 25 ans.

En 2014, au vu de l'usure de la surface de jeu PVC Sportgame devenue complètement lisse, le revêtement a été retourné, ce matériau possédant 2 faces identiques.

Ces dernières années, nous avons à plusieurs reprises fait intervenir des entreprises afin d'effectuer des réparations ponctuelles dans le but de limiter les risques d'accident liés aux déchirures du revêtement. Ces réparations s'élèvent déjà à environ CHF 13'000.00 sur les cinq dernières années.

Néanmoins, il n'est actuellement plus possible de maintenir ces terrains dans un état satisfaisant.

Le remplacement complet du revêtement s'avère nécessaire rapidement afin de garantir la qualité et la sécurité de jeu.

Le revêtement actuel PVC Sportgame n'est aujourd'hui plus disponible sur le marché. Nous proposons un revêtement Greenset Comfort conçu pour offrir les meilleures performances de tennis en salle. Son système permet d'absorber les chocs avec un effet amortisseur pour offrir un soin particulier au dos et aux articulations des joueurs.

Compte tenu du taux d'occupation élevé de ces trois terrains, et des réparations récurrentes qui sont nécessaire, un retour sur investissement peut être envisagé sur un horizon de trois ans.

Afin de limiter les désagréments, nous prévoyons de réaliser ces travaux durant l'été 2026, période lors de laquelle les usagers privilégient le jeu en extérieur et où les activités du Tennis club sont réduites.

**Budget**

Libellé	Montant CHF
Travaux préliminaires et correction de la planie	13'500.00
Superstructure Greenset	116'000.00
Accessoires	3'500.00
Forage pour engins de sport	1'600.00
Rabais 7%	-9'400.00
Divers et imprévus	11'000.00
Total HT	136'200.00
TVA 8.1%	11'032.20
Montant final TTC	147'232.20
<b>Montant final arrondi</b>	<b>148'000.00</b>

Crédit d'investissement de CHF 148' 000.00 destiné à la réfection des terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier

### Coûts connexes

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

<b>Nature</b>	<b>Désignation</b>	<b>Coût annuel</b>
33	Amortissements du patrimoine administratif	14'800.00
34	Intérêts des engagements financiers à long terme	1'480.00
<b>TOTAL</b>		<b>16'280.00</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Martin STAUB  
Conseiller administratif

Vernier, le 18 mai 2026

**DA 041 – 26.05**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à un

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS  
7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de procéder au remplacement du revêtement des terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ;

vu le rapport de la commission des sports du .... ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire de CHF 148'000.00 pour la réfection des courts 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ;
- 2 de comptabiliser cette dépense dans le compte d'investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 148'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 34.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.



DA 041 – 26.05

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS 7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ont été installés il y a 25 ans.

En 2014, au vu de l'usure de la surface de jeu PVC Sportgame devenue complètement lisse, le revêtement a été retourné, ce matériau possédant 2 faces identiques.

Ces dernières années, nous avons à plusieurs reprises fait intervenir des entreprises afin d'effectuer des réparations ponctuelles dans le but de limiter les risques d'accident liés aux déchirures du revêtement. Ces réparations s'élèvent déjà à environ CHF 13'000.00 sur les cinq dernières années.

Néanmoins, il n'est actuellement plus possible de maintenir ces terrains dans un état satisfaisant.

Le remplacement complet du revêtement s'avère nécessaire rapidement afin de garantir la qualité et la sécurité de jeu.

Le revêtement actuel PVC Sportgame n'est aujourd'hui plus disponible sur le marché. Nous proposons un revêtement Greenset Comfort conçu pour offrir les meilleures performances de tennis en salle. Son système permet d'absorber les chocs avec un effet amortisseur pour offrir un soin particulier au dos et aux articulations des joueurs.

Compte tenu du taux d'occupation élevé de ces trois terrains, et des réparations récurrentes qui sont nécessaire, un retour sur investissement peut être envisagé sur un horizon de trois ans.

Afin de limiter les désagréments, nous prévoyons de réaliser ces travaux durant l'été 2026, période lors de laquelle les usagers privilégient le jeu en extérieur et où les activités du Tennis club sont réduites.

**Budget**

Libellé	Montant CHF
Travaux préliminaires et correction de la planie	13'500.00
Superstructure Greenset	116'000.00
Accessoires	3'500.00
Forage pour engins de sport	1'600.00
Rabais 7%	-9'400.00
Divers et imprévus	11'000.00
Total HT	136'200.00
TVA 8.1%	11'032.20
Montant final TTC	147'232.20
<b>Montant final arrondi</b>	<b>148'000.00</b>

Crédit d'investissement de CHF 148' 000.00 destiné à la réfection des terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier

### Coûts connexes

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

<b>Nature</b>	<b>Désignation</b>	<b>Coût annuel</b>
33	Amortissements du patrimoine administratif	14'800.00
34	Intérêts des engagements financiers à long terme	1'480.00
<b>TOTAL</b>		<b>16'280.00</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Martin STAUB  
Conseiller administratif

Vernier, le 18 mai 2026

**DA 041 – 26.05**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à un

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS  
7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de procéder au remplacement du revêtement des terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ;

vu le rapport de la commission des sports du .... ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire de CHF 148'000.00 pour la réfection des courts 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ;
- 2 de comptabiliser cette dépense dans le compte d'investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 148'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 34.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.



DA 041 – 26.05

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS 7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ont été installés il y a 25 ans.

En 2014, au vu de l'usure de la surface de jeu PVC Sportgame devenue complètement lisse, le revêtement a été retourné, ce matériau possédant 2 faces identiques.

Ces dernières années, nous avons à plusieurs reprises fait intervenir des entreprises afin d'effectuer des réparations ponctuelles dans le but de limiter les risques d'accident liés aux déchirures du revêtement. Ces réparations s'élèvent déjà à environ CHF 13'000.00 sur les cinq dernières années.

Néanmoins, il n'est actuellement plus possible de maintenir ces terrains dans un état satisfaisant.

Le remplacement complet du revêtement s'avère nécessaire rapidement afin de garantir la qualité et la sécurité de jeu.

Le revêtement actuel PVC Sportgame n'est aujourd'hui plus disponible sur le marché. Nous proposons un revêtement Greenset Comfort conçu pour offrir les meilleures performances de tennis en salle. Son système permet d'absorber les chocs avec un effet amortisseur pour offrir un soin particulier au dos et aux articulations des joueurs.

Compte tenu du taux d'occupation élevé de ces trois terrains, et des réparations récurrentes qui sont nécessaire, un retour sur investissement peut être envisagé sur un horizon de trois ans.

Afin de limiter les désagréments, nous prévoyons de réaliser ces travaux durant l'été 2026, période lors de laquelle les usagers privilégient le jeu en extérieur et où les activités du Tennis club sont réduites.

**Budget**

Libellé	Montant CHF
Travaux préliminaires et correction de la planie	13'500.00
Superstructure Greenset	116'000.00
Accessoires	3'500.00
Forage pour engins de sport	1'600.00
Rabais 7%	-9'400.00
Divers et imprévus	11'000.00
Total HT	136'200.00
TVA 8.1%	11'032.20
Montant final TTC	147'232.20
<b>Montant final arrondi</b>	<b>148'000.00</b>

**Coûts connexes**

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

<b>Nature</b>	<b>Désignation</b>	<b>Coût annuel</b>
33	Amortissements du patrimoine administratif	14'800.00
34	Intérêts des engagements financiers à long terme	1'480.00
<b>TOTAL</b>		<b>16'280.00</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Martin STAUB  
Conseiller administratif

Vernier, le 18 mai 2026

**DA 041 – 26.05**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à un

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS  
7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de procéder au remplacement du revêtement des terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ;

vu le rapport de la commission des sports du .... ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire de CHF 148'000.00 pour la réfection des courts 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ;
- 2 de comptabiliser cette dépense dans le compte d'investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 148'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 34.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.



DA 041 – 26.05

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS 7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ont été installés il y a 25 ans.

En 2014, au vu de l'usure de la surface de jeu PVC Sportgame devenue complètement lisse, le revêtement a été retourné, ce matériau possédant 2 faces identiques.

Ces dernières années, nous avons à plusieurs reprises fait intervenir des entreprises afin d'effectuer des réparations ponctuelles dans le but de limiter les risques d'accident liés aux déchirures du revêtement. Ces réparations s'élèvent déjà à environ CHF 13'000.00 sur les cinq dernières années.

Néanmoins, il n'est actuellement plus possible de maintenir ces terrains dans un état satisfaisant.

Le remplacement complet du revêtement s'avère nécessaire rapidement afin de garantir la qualité et la sécurité de jeu.

Le revêtement actuel PVC Sportgame n'est aujourd'hui plus disponible sur le marché. Nous proposons un revêtement Greenset Comfort conçu pour offrir les meilleures performances de tennis en salle. Son système permet d'absorber les chocs avec un effet amortisseur pour offrir un soin particulier au dos et aux articulations des joueurs.

Compte tenu du taux d'occupation élevé de ces trois terrains, et des réparations récurrentes qui sont nécessaire, un retour sur investissement peut être envisagé sur un horizon de trois ans.

Afin de limiter les désagréments, nous prévoyons de réaliser ces travaux durant l'été 2026, période lors de laquelle les usagers privilégient le jeu en extérieur et où les activités du Tennis club sont réduites.

**Budget**

Libellé	Montant CHF
Travaux préliminaires et correction de la planie	13'500.00
Superstructure Greenset	116'000.00
Accessoires	3'500.00
Forage pour engins de sport	1'600.00
Rabais 7%	-9'400.00
Divers et imprévus	11'000.00
Total HT	136'200.00
TVA 8.1%	11'032.20
Montant final TTC	147'232.20
<b>Montant final arrondi</b>	<b>148'000.00</b>

**Coûts connexes**

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

<b>Nature</b>	<b>Désignation</b>	<b>Coût annuel</b>
33	Amortissements du patrimoine administratif	14'800.00
34	Intérêts des engagements financiers à long terme	1'480.00
<b>TOTAL</b>		<b>16'280.00</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Martin STAUB  
Conseiller administratif

Vernier, le 18 mai 2026

**DA 041 – 26.05**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à un

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS  
7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de procéder au remplacement du revêtement des terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ;

vu le rapport de la commission des sports du .... ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire de CHF 148'000.00 pour la réfection des courts 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ;
- 2 de comptabiliser cette dépense dans le compte d'investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 148'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 34.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.



DA 041 – 26.05

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS 7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ont été installés il y a 25 ans.

En 2014, au vu de l'usure de la surface de jeu PVC Sportgame devenue complètement lisse, le revêtement a été retourné, ce matériau possédant 2 faces identiques.

Ces dernières années, nous avons à plusieurs reprises fait intervenir des entreprises afin d'effectuer des réparations ponctuelles dans le but de limiter les risques d'accident liés aux déchirures du revêtement. Ces réparations s'élèvent déjà à environ CHF 13'000.00 sur les cinq dernières années.

Néanmoins, il n'est actuellement plus possible de maintenir ces terrains dans un état satisfaisant.

Le remplacement complet du revêtement s'avère nécessaire rapidement afin de garantir la qualité et la sécurité de jeu.

Le revêtement actuel PVC Sportgame n'est aujourd'hui plus disponible sur le marché. Nous proposons un revêtement Greenset Comfort conçu pour offrir les meilleures performances de tennis en salle. Son système permet d'absorber les chocs avec un effet amortisseur pour offrir un soin particulier au dos et aux articulations des joueurs.

Compte tenu du taux d'occupation élevé de ces trois terrains, et des réparations récurrentes qui sont nécessaire, un retour sur investissement peut être envisagé sur un horizon de trois ans.

Afin de limiter les désagréments, nous prévoyons de réaliser ces travaux durant l'été 2026, période lors de laquelle les usagers privilégient le jeu en extérieur et où les activités du Tennis club sont réduites.

**Budget**

Libellé	Montant CHF
Travaux préliminaires et correction de la planie	13'500.00
Superstructure Greenset	116'000.00
Accessoires	3'500.00
Forage pour engins de sport	1'600.00
Rabais 7%	-9'400.00
Divers et imprévus	11'000.00
Total HT	136'200.00
TVA 8.1%	11'032.20
Montant final TTC	147'232.20
<b>Montant final arrondi</b>	<b>148'000.00</b>

Crédit d'investissement de CHF 148' 000.00 destiné à la réfection des terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier

### Coûts connexes

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

<b>Nature</b>	<b>Désignation</b>	<b>Coût annuel</b>
33	Amortissements du patrimoine administratif	14'800.00
34	Intérêts des engagements financiers à long terme	1'480.00
<b>TOTAL</b>		<b>16'280.00</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Martin STAUB  
Conseiller administratif

Vernier, le 18 mai 2026

**DA 041 – 26.05**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à un

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS  
7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de procéder au remplacement du revêtement des terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ;

vu le rapport de la commission des sports du .... ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire de CHF 148'000.00 pour la réfection des courts 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ;
- 2 de comptabiliser cette dépense dans le compte d'investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 148'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 34.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.



DA 041 – 26.05

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS 7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ont été installés il y a 25 ans.

En 2014, au vu de l'usure de la surface de jeu PVC Sportgame devenue complètement lisse, le revêtement a été retourné, ce matériau possédant 2 faces identiques.

Ces dernières années, nous avons à plusieurs reprises fait intervenir des entreprises afin d'effectuer des réparations ponctuelles dans le but de limiter les risques d'accident liés aux déchirures du revêtement. Ces réparations s'élèvent déjà à environ CHF 13'000.00 sur les cinq dernières années.

Néanmoins, il n'est actuellement plus possible de maintenir ces terrains dans un état satisfaisant.

Le remplacement complet du revêtement s'avère nécessaire rapidement afin de garantir la qualité et la sécurité de jeu.

Le revêtement actuel PVC Sportgame n'est aujourd'hui plus disponible sur le marché. Nous proposons un revêtement Greenset Comfort conçu pour offrir les meilleures performances de tennis en salle. Son système permet d'absorber les chocs avec un effet amortisseur pour offrir un soin particulier au dos et aux articulations des joueurs.

Compte tenu du taux d'occupation élevé de ces trois terrains, et des réparations récurrentes qui sont nécessaire, un retour sur investissement peut être envisagé sur un horizon de trois ans.

Afin de limiter les désagréments, nous prévoyons de réaliser ces travaux durant l'été 2026, période lors de laquelle les usagers privilégient le jeu en extérieur et où les activités du Tennis club sont réduites.

**Budget**

Libellé	Montant CHF
Travaux préliminaires et correction de la planie	13'500.00
Superstructure Greenset	116'000.00
Accessoires	3'500.00
Forage pour engins de sport	1'600.00
Rabais 7%	-9'400.00
Divers et imprévus	11'000.00
Total HT	136'200.00
TVA 8.1%	11'032.20
Montant final TTC	147'232.20
<b>Montant final arrondi</b>	<b>148'000.00</b>

Crédit d'investissement de CHF 148' 000.00 destiné à la réfection des terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier

### Coûts connexes

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

<b>Nature</b>	<b>Désignation</b>	<b>Coût annuel</b>
33	Amortissements du patrimoine administratif	14'800.00
34	Intérêts des engagements financiers à long terme	1'480.00
<b>TOTAL</b>		<b>16'280.00</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Martin STAUB  
Conseiller administratif

Vernier, le 18 mai 2026

**DA 041 – 26.05**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à un

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS  
7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de procéder au remplacement du revêtement des terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ;

vu le rapport de la commission des sports du .... ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire de CHF 148'000.00 pour la réfection des courts 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ;
- 2 de comptabiliser cette dépense dans le compte d'investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 148'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 34.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.



DA 041 – 26.05

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS 7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ont été installés il y a 25 ans.

En 2014, au vu de l'usure de la surface de jeu PVC Sportgame devenue complètement lisse, le revêtement a été retourné, ce matériau possédant 2 faces identiques.

Ces dernières années, nous avons à plusieurs reprises fait intervenir des entreprises afin d'effectuer des réparations ponctuelles dans le but de limiter les risques d'accident liés aux déchirures du revêtement. Ces réparations s'élèvent déjà à environ CHF 13'000.00 sur les cinq dernières années.

Néanmoins, il n'est actuellement plus possible de maintenir ces terrains dans un état satisfaisant.

Le remplacement complet du revêtement s'avère nécessaire rapidement afin de garantir la qualité et la sécurité de jeu.

Le revêtement actuel PVC Sportgame n'est aujourd'hui plus disponible sur le marché. Nous proposons un revêtement Greenset Comfort conçu pour offrir les meilleures performances de tennis en salle. Son système permet d'absorber les chocs avec un effet amortisseur pour offrir un soin particulier au dos et aux articulations des joueurs.

Compte tenu du taux d'occupation élevé de ces trois terrains, et des réparations récurrentes qui sont nécessaire, un retour sur investissement peut être envisagé sur un horizon de trois ans.

Afin de limiter les désagréments, nous prévoyons de réaliser ces travaux durant l'été 2026, période lors de laquelle les usagers privilégient le jeu en extérieur et où les activités du Tennis club sont réduites.

**Budget**

Libellé	Montant CHF
Travaux préliminaires et correction de la planie	13'500.00
Superstructure Greenset	116'000.00
Accessoires	3'500.00
Forage pour engins de sport	1'600.00
Rabais 7%	-9'400.00
Divers et imprévus	11'000.00
Total HT	136'200.00
TVA 8.1%	11'032.20
Montant final TTC	147'232.20
<b>Montant final arrondi</b>	<b>148'000.00</b>

Crédit d'investissement de CHF 148' 000.00 destiné à la réfection des terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier

### Coûts connexes

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

<b>Nature</b>	<b>Désignation</b>	<b>Coût annuel</b>
33	Amortissements du patrimoine administratif	14'800.00
34	Intérêts des engagements financiers à long terme	1'480.00
<b>TOTAL</b>		<b>16'280.00</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Martin STAUB  
Conseiller administratif

Vernier, le 18 mai 2026

**DA 041 – 26.05**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à un

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS 7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de procéder au remplacement du revêtement des terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ;

vu le rapport de la commission des sports du .... ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire de CHF 148'000.00 pour la réfection des courts 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ;
- 2 de comptabiliser cette dépense dans le compte d'investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 148'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 34.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.



DA 041 – 26.05

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS 7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ont été installés il y a 25 ans.

En 2014, au vu de l'usure de la surface de jeu PVC Sportgame devenue complètement lisse, le revêtement a été retourné, ce matériau possédant 2 faces identiques.

Ces dernières années, nous avons à plusieurs reprises fait intervenir des entreprises afin d'effectuer des réparations ponctuelles dans le but de limiter les risques d'accident liés aux déchirures du revêtement. Ces réparations s'élèvent déjà à environ CHF 13'000.00 sur les cinq dernières années.

Néanmoins, il n'est actuellement plus possible de maintenir ces terrains dans un état satisfaisant.

Le remplacement complet du revêtement s'avère nécessaire rapidement afin de garantir la qualité et la sécurité de jeu.

Le revêtement actuel PVC Sportgame n'est aujourd'hui plus disponible sur le marché. Nous proposons un revêtement Greenset Comfort conçu pour offrir les meilleures performances de tennis en salle. Son système permet d'absorber les chocs avec un effet amortisseur pour offrir un soin particulier au dos et aux articulations des joueurs.

Compte tenu du taux d'occupation élevé de ces trois terrains, et des réparations récurrentes qui sont nécessaire, un retour sur investissement peut être envisagé sur un horizon de trois ans.

Afin de limiter les désagréments, nous prévoyons de réaliser ces travaux durant l'été 2026, période lors de laquelle les usagers privilégient le jeu en extérieur et où les activités du Tennis club sont réduites.

**Budget**

Libellé	Montant CHF
Travaux préliminaires et correction de la planie	13'500.00
Superstructure Greenset	116'000.00
Accessoires	3'500.00
Forage pour engins de sport	1'600.00
Rabais 7%	-9'400.00
Divers et imprévus	11'000.00
Total HT	136'200.00
TVA 8.1%	11'032.20
Montant final TTC	147'232.20
<b>Montant final arrondi</b>	<b>148'000.00</b>

**Coûts connexes**

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

<b>Nature</b>	<b>Désignation</b>	<b>Coût annuel</b>
33	Amortissements du patrimoine administratif	14'800.00
34	Intérêts des engagements financiers à long terme	1'480.00
<b>TOTAL</b>		<b>16'280.00</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Martin STAUB  
Conseiller administratif

Vernier, le 18 mai 2026

**DA 041 – 26.05**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à un

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS  
7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de procéder au remplacement du revêtement des terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ;

vu le rapport de la commission des sports du .... ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire de CHF 148'000.00 pour la réfection des courts 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ;
- 2 de comptabiliser cette dépense dans le compte d'investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 148'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 34.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.

